

## LA RAISON ET LE PRINCIPE DE CAUSALITE

Ce principe permet de rendre intelligible le devenir, car si toute chose a une cause, alors une raison « permanente » d'un phénomène peut être trouvée. En supposant ainsi qu'une même cause produise toujours le même effet, la raison dispose d'un critère de connaissance. Tout effet a une cause et dans les mêmes conditions, la même cause produit les mêmes effets.

Ce principe ne vaut que là où le temps peut être « défini » sans ambiguïté, ce qui est toujours le cas à l'échelle macroscopique, mais pose des difficultés à l'échelle quantique.

Hume remet néanmoins en cause l'aspect rationnel de la causalité. En effet pour cela il prend l'exemple d'un billard : la pensée commune est que c'est parce que la première bille a heurté la deuxième que celle-ci s'est mise en mouvement. Mais Hume y voit une succession d'événements, une succession non pas logique mais chronologique. Il pense qu'il faut revenir à l'observation, et alors on constate qu'on n'observe jamais la causalité. Pour pouvoir opérer cette substitution de la causalité à la succession, il faut s'assurer que l'opération causale soit légitime, fondée. Cette idée de causalité est surtout une accoutumance spontanée qui nous permet d'anticiper une observation future. Mais la croyance causale n'a pas de légitimité probatoire, on ne peut tirer une certitude de l'avenir à partir du passé. Il parle ainsi de « probabilisme », et non de « rationalisme ».

©wikipedia